

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Février 2021

Compte-rendu

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un et le Six Février à 8h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

**Présents** : Mme Touria CHARTIER, Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER

**Absents excusés** : M. Jean Yves BECKER (donne pouvoir à M. Éric MEYER)  
Mme Annie GUERTON (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRIFFON)  
Mme Sophie PORTEJOIE

**Secrétaire de séance** : Paula PIMENTEL.

1/. Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2020 est approuvé et signé

**2/. Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet**

**(Annule et remplace la délibération n° 21/2020 portant sur la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

DIT que le poste sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

DIT que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2021

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférents.

**3/. PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE DES SERVICES**

Après l'exposé de Madame la Maire,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, et notamment son article 88,

VU le décret n°2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU le décret n°2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU la prime d'intéressement à la performance collective des services qui a été mise en place dans la fonction publique, par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Elle est instituée au profit des fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires d'un même service. Le principe du versement de la prime d'intéressement à la performance est lié à la condition de présence effective dans le service d'une durée minimale d'au moins six mois requise,

En application de l'article 3-1°-b du décret n°2012-624 du 3 mai 2012, le montant plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance est fixé à 300 euros par le décret n° 2012-625 du même jour,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'un montant de 300.00 € par Agent Technique.

DECIDE d'instituer la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics susmentionnés tels que proposés ci-dessus.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles.

#### 4/ DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la demande faite en date du 12 Novembre 2020 par l'Association Française des Scléroses en Plaques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROI une subvention d'un montant de 50 € à l'Association Française des Scléroses en Plaques,

DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2021.

#### 5/ Boîte à livres proposées par le Lions Club

Le Conseil Municipal à la majorité n'adopte pas la proposition de mettre en place des boîtes à livres proposées par le Lions Club, considérant que cela doit rester une initiative portée par la Commune et neutre (sans marque visible d'une association).

Vote : 6 Contre 4 Pour

#### 6/ Demande de subvention SIEGE : Défibrillateurs

Le syndicat de l'Énergie propose d'aider les communes pour l'acquisition de défibrillateur. La commune a fait réaliser des devis concernant l'achat de deux défibrillateurs pour les hameaux de Fontenette et Boischambault et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Plan de financement de la subvention :

<b>INVESTISSEMENTS 2021</b>	<b>DÉPENSES HT</b>	<b>Aide</b>	<b>%</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>%</b>
2 Défibrillateurs	2 950,00 €	2 065.00 €	70%	885.00 €	30%
<b>TOTAUX</b>	2 950,00 €	<b>2 065.00 €</b>		<b>885.00 €</b>	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE :**

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2021/2022,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

- Monsieur Éric MEYER, Titulaire,
- Monsieur Jean-Philippe GRIFFON, Suppléant.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'Abbeville la Rivière, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### 8/. DONS A L'ASSOCIATION POMPIER ROUGE PASSION

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le don à titre gracieux de 2 machines pour restauration et mis en musée soient données à l'Association Pompier Rouge Passion,

**DIT** que la commune aura la possibilité de les récupérer si le musée ferme ou si la commune venait à faire une ou des expositions.

#### 9/. Demande de subvention DETR : Travaux Mairie

L'Etat met à disposition de la commune un fond de concours dans le cadre de la DETR. La commune a fait réaliser des devis en vue d'utiliser ce fond de concours pour les investissements suivants :

Plan de financement de la subvention :

<b>INVESTISSEMENTS 2021</b>	<b>DÉPENSES HT</b>	<b>Aide</b>	<b>%</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>%</b>
Travaux Mairie	8 819.34 €	4 409.67 €	50%	4 409.67 €	50%
<b>TOTAUX</b>	8 819.34 €	<b>4 409.67 €</b>		<b>4 409.67 €</b>	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2021/2022,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

## 10/ Questions diverses

- Projets subventionnés : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que tous les dossiers de subventions ont été acceptés, nous allons communiquer auprès des habitants sur les projets engagés et leurs échéances.
- Arrêté d'interdisant le stationnement des gens du voyage : Sur les conseils de la CAESE nous allons passer cet arrêté. Sans celui-ci il n'est pas possible pour la commune de faire intervenir les autorités en cas de problème.
- Contrat Rural : Les éléments du projet sont maintenant définis, les études de voirie et topographique permettront de valider l'enveloppe, nous pourrons alors passer à une phase de présentation du projet aux habitants avant de présenter le projet au département et à la région.
- Les lieux de l'église, du terrain communal et de la cour de l'école sont enregistrés comme des lieux de spectacle possibles par le théâtre d'étampes. A ce titre nous devrions avoir fin Mai deux spectacles de cirques d'équilibristes et en septembre un concert de chanteuse de jazz dans l'église
- Extension de l'école de Boissy la rivière (Notre regroupement scolaire le SIRPVE). Nous allons avoir d'ici peu le montant final de l'investissement et l'engagement financier de la mairie.
- Prévoir sur 2021 la recherche de subventions pour la mise en place d'équipements à destination des jeunes. Dans ce contexte préparer la création d'une commission jeunesse à laquelle seront conviés les jeunes souhaitant y participer.

Clôture de la séance à 11H30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

A collection of handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged vertically on the right side of the page. The top signature is the largest and most prominent, followed by several smaller ones. Some signatures include initials or numbers, such as '13' and '19'. The bottom signature is a small, stylized mark.